BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
GEP RAA
16 chemin du Jubin
BP 26
69571 DARDILLY Cedex

Pré-rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 25133660/S2/1/AM-RTV_V1

Rédigé le : 01/04/2025

Référence au programme de travaux :
N°APS-Lot Ascenseur indA - URSSAF GRENOBLE réalisé le 27/01/2025 par ACCEO ELEVATION

DONNEUR D'ORDRE

URSSAF

AURELIEN THIBOUD
1 RUE DES ALLIES
38000 GRENOBLE

SITE D'INTERVENTION

URSSAF RHONE ALPES
1 RUE DES ALLIES
38000 GRENOBLE
Cabines ascenseurs du R-3 au R+5
Code site : R69S381A
Latitude : 45.169100 / Longitude : 5.730500

SYNTHESE DE CONCLUSION



Cf. paragraphe 2

OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence
Damien MORIGNY	Chargé d'affaires	CPDI 3975

Signataire du rapport
Damien MORIGNY


Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION **3**
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre 3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage 3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage 4

2. CONCLUSIONS **5**
2.1. Investigations approfondies devant être réalisées par le donneur d'ordre 6
2.2. Obligations réglementaires 7

3. INFORMATIONS GENERALES **8**
3.1. Immeuble bâti objet de la mission 8
3.2. Parties prenantes 8

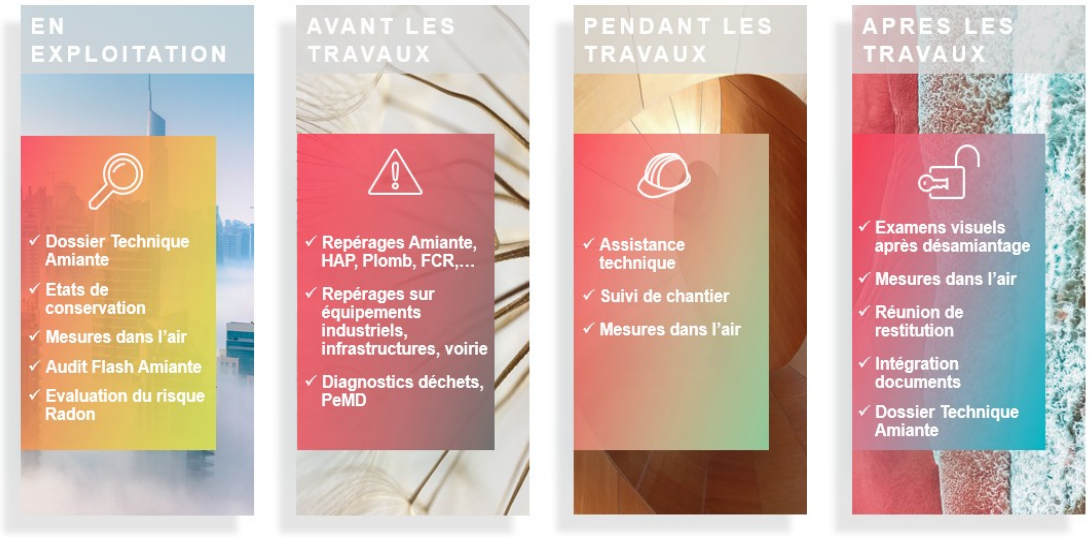
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE **8**
4.1. Références réglementaires 8

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE **9**
5.1. Date(s) de visite(s) 9
5.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020 9
5.3. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite 9

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE **10**
6.1. Matériaux et produits repérés 10
6.2. Estimation quantitative des matériaux et produits contenant de l'amiante 13

7. ANNEXES **13**
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées 13
7.2. Photos prélèvements 14
7.3. Photos inaccessibilités 16
7.4. Photos observations 17
7.5. Attestation d'assurance 18
7.6. Certificat de compétence 20
7.7. Croquis de repérage 21
7.8. Rapport d'analyse du laboratoire 26

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Remplacement complet de deux ascenseurs. La desserte des niveaux restera inchangée. Il sera mis en œuvre, dans la mesure du possible, un appareil électrique sans local machinerie. La trémie sera conservée dito l'existant.

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il définit les ouvrages de la construction et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
03 - Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Flocages, Revêtements durs
04 - Plafonds et faux plafonds	
Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits projetés, Flocages
05 - Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sol	Enduit de cuvelage, Plaques en fibres-ciment, Ragréages, Sols coulés à base ciment
07 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	
Cloisons palières ascenseur	Panneaux
Matériel en machinerie ascenseur	Eléments de protection contre les arcs électriques , Freins d'ascenseurs, Joints plats, Tresses
Parois des ascenseurs	Isolants, Plaques
Portes palière ascenseur	Panneaux

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

Partie(s) du bâtiment :

R-3 au R+5 : gaine et Ascenseur n°AM49313X et gaine et ascenseur n°AM49314X
Local machinerie

2. CONCLUSIONS

L’opérateur de repérage n’ayant pu mener à son terme la mission décrite en tête de pré-rapport, le donneur d’ordre doit faire réaliser des investigations approfondies. Les obligations réglementaires ne sont pas remplies.

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l’amiante.

2.1. Investigations approfondies devant être réalisées par le donneur d'ordre

Localisation	Ouvrage	Motifs	Actions à réaliser par le donneur d'ordre
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur (IA 1)	7- Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques - faire démonter les mâchoires de freins pour mise en accessibilité des garnitures	Machinerie ascenseur, investigations destructives requiérant un outillage et/ou une compétence spécifique	Faire réaliser les investigations destructives par une entreprise qualifiée et compétente SS4 pour mise à l'arrêt de l'installation et démontage de parties d'équipements.

2.2. Obligations réglementaires

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique, ce DAPP ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : URSSAF RHONE ALPES
1 RUE DES ALLIES
38000 GRENOBLE

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
URSSAF RHONE ALPES	Administrations, bureaux	ERP de la 3ème et la 4ème catégorie	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non communiqué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
AURELIEN THIBOUD	Donneur d'ordre	URSSAF	1 RUE DES ALLIES 38000 GRENOBLE	04 72 09 81 51 - 07 61 91 81 16
Halim ATMANI	Accompagnateur	Schindler	/	/

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe de l'arrêté du 16/07/2019, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Références réglementaires

- Code du travail : articles L4412-2, R4412-97,
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,
- Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

5.1. Date(s) de visite(s)

Le 12/03/2025

5.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les plans ou croquis à jour de l'immeuble bâti
- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation…)
- Les rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés
- Les dossiers amiante réglementaires

5.3. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Avant projet sommaire / APS-Lot Ascenseur indA - URSSAF GRENOBLE	ACCEO ELEVATION	27/01/2025	APS-Lot Ascenseur indA - URSSAF GRENOBLE	/

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
Sxx = Sondage n°xx
xx* = élément témoin de la ZPSO
Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :
AN = Analyse
DC = Document consulté
MA = Marquage
PN = Ne contient pas d'amiante par nature

Localisation	Ouvrage	Matériaux	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49313X	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits de ragréage, débullage, lissage	/	/	6	/	S2	AN	/	Non
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49313X	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	/	/	3	/	S4	AN	/	Non
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49313X	Revêtements de sol	Sols coulés à base ciment	/	/	5	Idem P 8	/	AN	/	Non
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49313X	Revêtements de sol	Enduit de cuvelage	/	/	5	Idem P 8	/	AN	/	Non
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49313X	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits de ragréage, débullage, lissage	/	/	7	Idem P 10	/	AN	cuvelage	Non
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49313X -> Ascenseur n°AM49313X	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	/	/	3	Idem P 5	/	AN	/	Non

Localisation	Ouvrage	Matériaux	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49313X -> Ascenseur n°AM49313X	Revêtements de sol	Sols coulés à base ciment	/	/	5	Idem P 8	/	AN	/	Non
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49313X -> Ascenseur n°AM49313X	Revêtements de sol	Enduit de cuvelage	/	/	5	Idem P 8	/	AN	/	Non
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49313X -> Ascenseur n°AM49313X	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits de ragréage, débullage, lissage	/	/	6	Idem P 9	/	AN	/	Non
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49313X -> Ascenseur n°AM49313X	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits de ragréage, débullage, lissage	/	/	7	Idem P 10	/	AN	cuvelage	Non
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49314X	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	/	/	3	/	S3	AN	/	Non
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49314X	Revêtements de sol	Sols coulés à base ciment	/	/	5	P8* N	/	AN	/	Non
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49314X	Revêtements de sol	Enduit de cuvelage	/	/	5	P8* N	/	AN	/	Non
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49314X	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits de ragréage, débullage, lissage	/	/	6	P9* N	/	AN	/	Non
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49314X	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits de ragréage, débullage, lissage	/	/	7	P10* N	/	AN	cuvelage	Non
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49314X -> Ascenseur n°AM49314X	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	/	/	3	Idem P 5	/	AN	/	Non

Localisation	Ouvrage	Matériaux	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	/	/	3	P5* N	/	AN	/	Non
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	/	/	3	P6 N	/	AN	/	Non
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	Revêtements de sol	Sols coulés à base ciment	/	/	1	P1* N	/	AN	/	Non
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	Revêtements de sol	Ragréages	/	/	1	P1* N	/	AN	/	Non
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	Revêtements de sol	Sols coulés à base ciment	/	/	1	P2 N	/	AN	/	Non
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	Revêtements de sol	Ragréages	/	/	1	P2 N	/	AN	/	Non
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits de ragréage, débullage, lissage	/	/	2	P3* N	/	AN	/	Non
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits de ragréage, débullage, lissage	/	/	2	P4 N	/	AN	/	Non
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	Equipements	Amortisseurs acoustiques	/	Noir	4	P7* N	/	AN	/	Non
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	Equipements	Amortisseurs acoustiques	/	Noir	4	/	S1	AN	/	Non

Copyright BUREAU VERITAS

7. ANNEXES

7.1. Parties d’immeuble bâti visitées

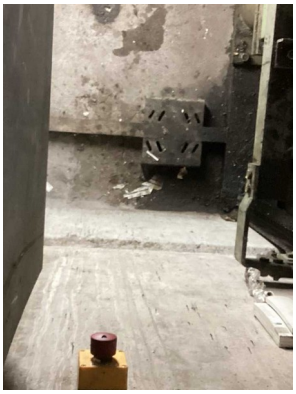
La liste ci-dessous présente les parties d’immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

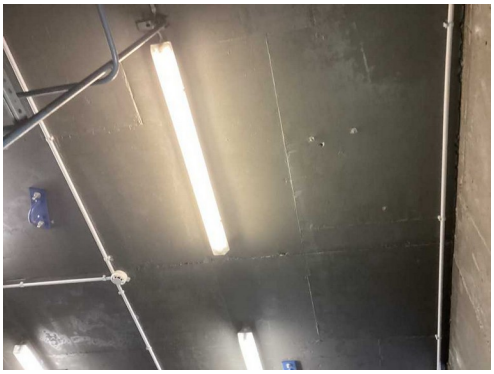
Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
R-3 au R+5	/
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49313X	/
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49313X -> Ascenseur n°AM49313X	/
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49314X	/
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49314X -> Ascenseur n°AM49314X	/
R+6 /toiture	/
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	/

7.2. Photos prélèvements

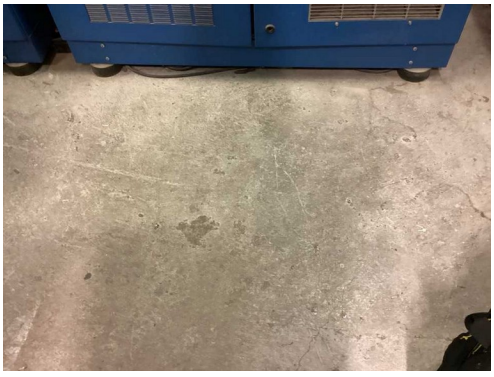
P8	ZPSO 5
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49314X	
	
Revêtements de sol -> Sols coulés à base ciment \| Enduit de cuvelage	

P9	ZPSO 6
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49314X	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits de ragréage, débullage, lissage	

P10	ZPSO 7
R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49314X	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits de ragréage, débullage, lissage	

P5	ZPSO 3
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	
	
Plafonds -> Enduits de ragréage, débullage, lissage	

P6	ZPSO 3
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	
	
Plafonds -> Enduits de ragréage, débullage, lissage	

P1	ZPSO 1
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	
	
Revêtements de sol -> Sols coulés à base ciment \| Ragréages	

P2	ZPSO 1
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	
	
Revêtements de sol -> Sols coulés à base ciment \| Ragréages	

P3	ZPSO 2
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits de ragréage, débullage, lissage	

P4	ZPSO 2
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits de ragréage, débullage, lissage	

P7	ZPSO 4
R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	
	
Equipements -> Amortisseurs acoustiques	

R+6 /toiture -> Machinerie Ascenseur	IA 1
7- Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	
Machinerie ascenseur, investigations destructives requiérant un outillage et/ou une compétence spécifique	
	**Investigation approfondie à réaliser avant les travaux :** faire démonter les mâchoires de freins pour mise en accessibilité des garnitures Faire réaliser les investigations destructives par une entreprise qualifiée et compétente SS4 pour mise à l'arrêt de l'installation et démontage de parties d'équipements.

7.4. Photos observations

R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49313X -> Ascenseur n°AM49313X	OBS 1
07 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	
Portes palière ascenseur	
	**Observation :** métallique brut

R-3 au R+5 -> Gaine Ascenseur n°AM49314X -> Ascenseur n°AM49314X	OBS 2
07 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	
Portes palière ascenseur	
	**Observation :** métallique brut

7.5. Attestation d'assurance

Allianz

Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Immeuble Newtime - 40/52 boulevard du Parc
FR - 92200 Neuilly sur Seine

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic mérule

Missions exploitation :

- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic radon
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

Allianz

Autres missions :
- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

Il est précisé que SONT EXCLUS LES DOMMAGES CAUSES PAR L'AMIANTE.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non).....**1'000'000 EUR** par sinistre et par année d'assurance

Période d'assurance : du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au- delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 7 janvier 2025.
Pour la compagnie

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Signé par: Juliette Allavoine
E-mail: juliette.allavoine@allianz.com
Heure de signature: 07-01-2025 10:12:02
Adresse IP: 147.161.232.110

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

7.6. Certificat de compétence



Certificat de compétences
Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI3975 Version 009

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur MORIGNY Damien

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 25/11/2021 - Date d'expiration : 24/11/2028
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 25/11/2021 - Date d'expiration : 24/11/2028
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 10/02/2022 - Date d'expiration : 09/02/2029
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (1) Date d'effet : 25/11/2021 - Date d'expiration : 24/11/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse https://www.icert.fr/liste-des-certifies/
Valide à partir du 01/09/2024.

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

I.Cert Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

cofrac ACCREDITATION N° 4-0522 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR
CERTIFICATION DE PERSONNES

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev19

7.7. Croquis de repérage

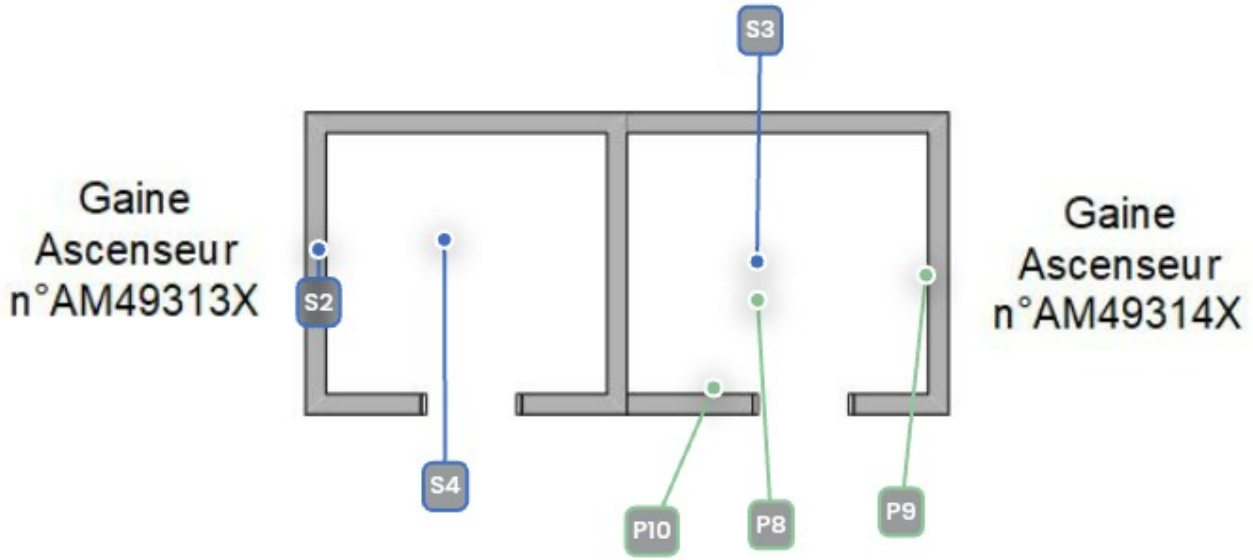
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	URSSAF RHONE ALPES 1 RUE DES ALLIES 38000 GRENOBLE	
Localisation R-3 au R+5	Date visite	Le 12/03/2025
	Auteur	Damien MORIGNY
	N° dossier	25133660/S2/1
	Planche	1 / 4
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

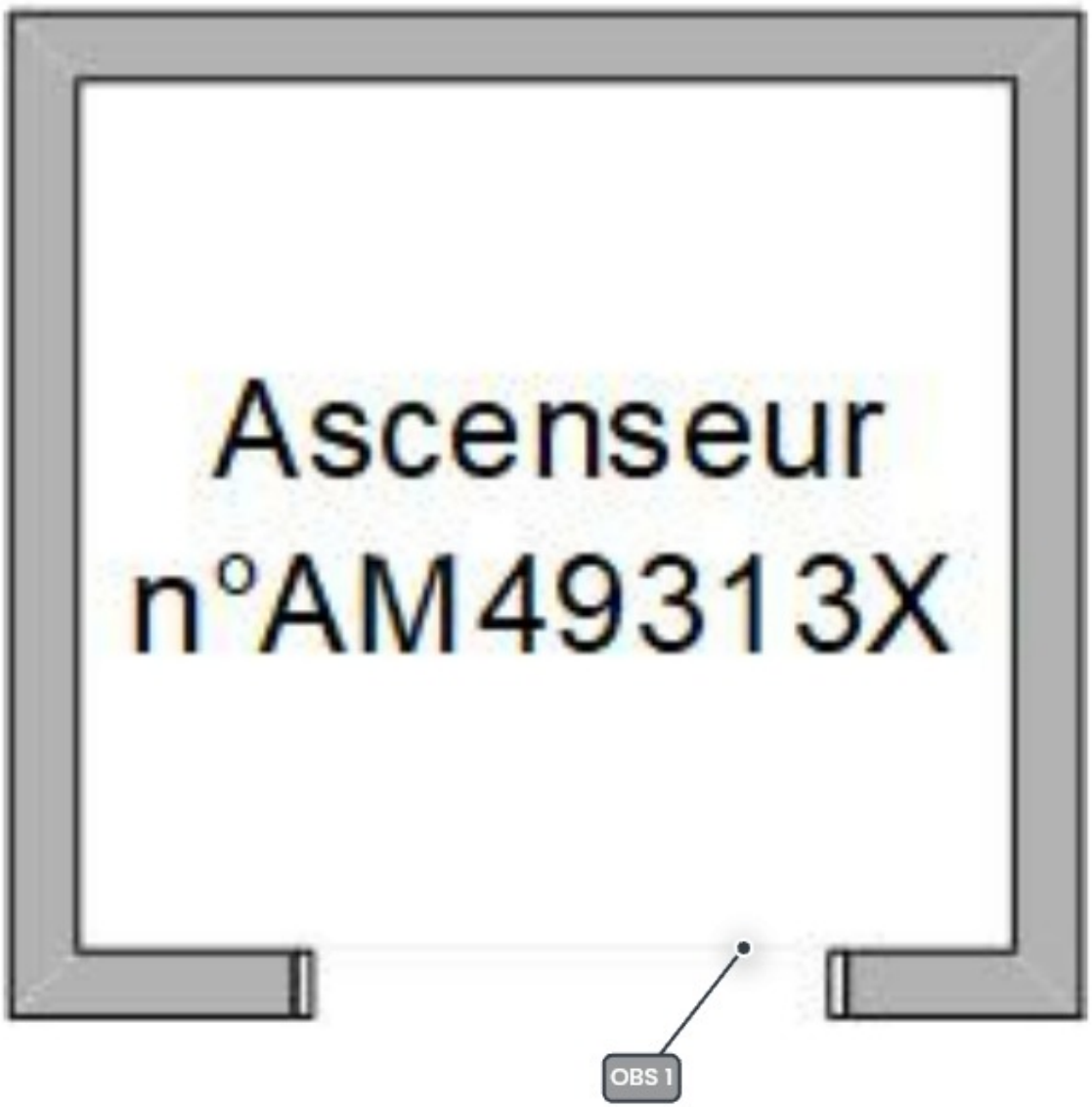
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	URSSAF RHONE ALPES 1 RUE DES ALLIES 38000 GRENOBLE	
Localisation R-3 au R+5 > Gaine Ascenseur n°AM49313X > Ascenseur n°AM49313X	Date visite	Le 12/03/2025
	Auteur	Damien MORIGNY
	N° dossier	25133660/S2/1
	Planche	2 / 4
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	URSSAF RHONE ALPES 1 RUE DES ALLIES 38000 GRENOBLE	
Localisation R-3 au R+5 > Gaine Ascenseur n°AM49314X > Ascenseur n°AM49314X	Date visite	Le 12/03/2025
	Auteur	Damien MORIGNY
	N° dossier	25133660/S2/1
	Planche	3 / 4
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

Copyright BUREAU VERITAS

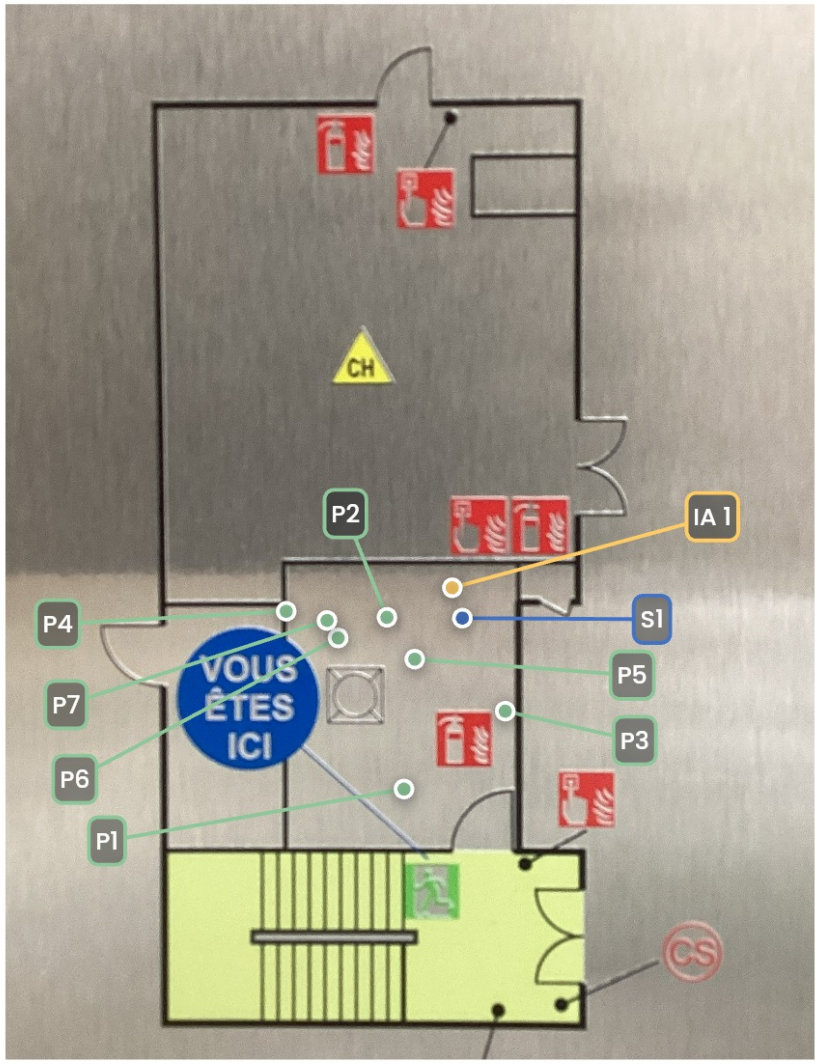
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	URSSAF RHONE ALPES 1 RUE DES ALLIES 38000 GRENOBLE	
Localisation R+6 /toiture	Date visite	Le 12/03/2025
	Auteur	Damien MORIGNY
	N° dossier	25133660/S2/1
	Planche	4 / 4
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

7.8. Rapport d'analyse du laboratoire

44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1125-6851 EN DATE DU 31/03/2025

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client :	BUREAU VERITAS EXPLOITATION - DARDILLY 4 Chemin du Tronchon 69410 Champagne-au-Mont-d'Or	Réf. Commande ITGA :	IT1125-6851
		Réf. Commande Client :	1510797854/25133660/S2/1/1_25133660/2/1

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 27/03/2025

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

ou
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) Analytique(s) :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 25133660		Réf échantillon ITGA : IT112503-16088	
Réf échantillon client : BV3LI8542 - [Revêtements de sol] - [rel : P1 R+6 /toiture - Machinerie Ascenseur Revêtements de sol]		Description ITGA : Matériau compact gris hétérogène	
Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 31/03/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : DVH
Réf dossier client : 25133660		Réf échantillon ITGA : IT112503-16089	
Réf échantillon client : BV3LI8543 - [Revêtements de sol] - [rel : P2 R+6 /toiture - Machinerie Ascenseur Revêtements de sol]		Description ITGA : Matériau compact gris hétérogène	
Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 31/03/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : DVH

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1125-6851 EN DATE DU **31/03/2025**

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 25133660		Réf échantillon ITGA : IT112503-16090	
Réf échantillon client : BV3LI8544 - [Murs et cloisons maçonnées "en dur"] - [rel : P3 R+6 /toiture - Machinerie Ascenseur Murs et cloisons maçonnées "en dur"]		Description ITGA : Matériau gris en vrac hétérogène	
▸ Matériau gris en vrac hétérogène	META (A) le 31/03/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : DVH (2)
Réf dossier client : 25133660		Réf échantillon ITGA : IT112503-16091	
Réf échantillon client : BV3LI8545 - [Murs et cloisons maçonnées "en dur"] - [rel : P4 R+6 /toiture - Machinerie Ascenseur Murs et cloisons maçonnées "en dur"]		Description ITGA : Matériau gris en vrac	
▸ Matériau gris en vrac	META (A) le 31/03/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : DVH (2)
Réf dossier client : 25133660		Réf échantillon ITGA : IT112503-16092	
Réf échantillon client : BV3LI8546 - [Plafonds] - [rel : P5 R+6 /toiture - Machinerie Ascenseur Plafonds]		Description ITGA : Matériau gris en vrac	
▸ Matériau gris en vrac	META (A) le 31/03/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : DVH (2)
Réf dossier client : 25133660		Réf échantillon ITGA : IT112503-16093	
Réf échantillon client : BV3LI8547 - [Plafonds] - [rel : P6 R+6 /toiture - Machinerie Ascenseur Plafonds]		Description ITGA : Peinture / Enduit compact gris	
▸ Peinture non séparable + Enduit compact gris non séparable	META (A) le 31/03/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : DVH (2)
Réf dossier client : 25133660		Réf échantillon ITGA : IT112503-16094	
Réf échantillon client : BV3LI8548 - [Equipements] - [rel : P7 R+6 /toiture - Machinerie Ascenseur Equipements]		Description ITGA : Peinture / Matériau souple noir	
▸ Peinture non séparable + Matériau souple noir non séparable	META (B) le 31/03/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : ZEN (3)
Réf dossier client : 25133660		Réf échantillon ITGA : IT112503-16095	
Réf échantillon client : BV3LI8549 - [Revêtements de sol] - [rel : P8 R-3 au R+5 - Gaine Ascenseur n°AM49314X Revêtements de sol]		Description ITGA : Matériau compact gris	
▸ Matériau compact gris	META (A) le 31/03/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : ZEN

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1125-6851 EN DATE DU **31/03/2025**

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 25133660		Réf échantillon ITGA : IT112503-16096	
Réf échantillon client : BV3LI8550 - [Murs et cloisons maçonnées "en dur"] - [rel : P9 R-3 au R+5 - Gaine Ascenseur n°AM49314X Murs et cloisons maçonnées "en dur"]		Description ITGA : Matériau gris en vrac hétérogène	
▸ Matériau gris en vrac hétérogène	META (A) le 31/03/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : ZEN (2)
Réf dossier client : 25133660		Réf échantillon ITGA : IT112503-16097	
Réf échantillon client : BV3LI8551 - [Murs et cloisons maçonnées "en dur"] - [rel : P10 R-3 au R+5 - Gaine Ascenseur n°AM49314X Murs et cloisons maçonnées "en dur"]		Description ITGA : Matériau compact gris hétérogène	
▸ Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 31/03/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : ZEN

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Xaverie SABENDO Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.